

**GENDARMERIE NATIONALE****ENQUÊTE PRÉLIMINAIRE****PROCÈS-VERBAL DE SYNTHÈSE**

Code Unité	P.V	Année	N° pièce	Feuillet	Nmr dossier justice
00723	1594	2008	02	1/2	

Le jeudi 18 Septembre 2008 à 17H00', à l'unité ;

Nous soussignée Gendarme

sant sous le contrôle du Lieutenant

Vu les articles 20 et 21-1 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale ;

Nous trouvant au bureau de notre unité , rapportons les opérations suivantes :

agis-

**PRÉAMBULE**

Le vingt mai de l'an deux mille huit à dix heures et cinquante cinq minutes, **Mme** épouse domiciliée se présente à l'unité, munie d'un article de presse, paru dans le journal OUEST FRANCE du 08 Mai 2008.

**Celle-ci nous indique avoir été témoin d'un phénomène aérospatial non identifié, ce 17 Mai 2008 vers 01H45'.**

**EXPOSE DES FAITS**

**Ce samedi 17/05/2008 aux environs de 01H45', étant passagère d'une voiture, l'attention de Mme est attirée par la présence, de deux masses, lumineuses, de couleur blanche, opaque, sans brillance, en mouvement, dans le ciel, lui faisant penser au déplacement d'une méduse dans l'eau. Vis-à-vis de ce phénomène, elle nous communique des précisions.**

(Pièce N° 02)

**ENQUÊTE**

**Mr notaire, confirme, en tous points, l'audition de son épouse.**

(Pièce N° 03)

**Mr notaire honoraire, confirme, en tous points, l'audition de Mme**

(Pièce N° 04)

**Mme confirme, aussi, l'audition de Mme en tous points.**

(Pièce N° 05)

**Nous joignons une copie de l'article de presse, paru dans le journal OUEST FRANCE du 08 Mai 2008.**

(Pièce N° 06)

**Des renseignements communiqués par la tour de contrôle de l'aéroport de RENNES, aucune information, en rapport avec le phénomène décrit ci-dessus, n'a été consigné dans leur registre journalier.**

(Pièce N° 07)

**Ce 18/09/2008 à 16H25', nous apprenons auprès de Mr et Mme qu'un journaliste du journal OUEST FRANCE, agence de RENNES et qu'un personnel de l'organisme du GEIPAN à TOULOUSE se sont rendus au domicile des époux ce 23 Mai 2008, au cours de l'après-midi, pour un entretien.**

L'enquêteur :

**CLÔTURE**

*En conséquence, nous faisons parvenir la présente procédure au Procureur de la République à RENNES; à Mr Le Préfet d'ILLE ET VILAINE à RENNES; au Général, Commandant la Région Aérienne à BORDEAUX et à la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale à PARIS.*

le 18 Septembre 2008.  
L'enqueteur

## ENQUÊTE PRÉLIMINAIRE

## PROCÈS-VERBAL D'AUDITION

Code Unité	P.V	Année	N° pièce	Feuillet
00723	1594	2008	02	1/2

TÉMOIN

Nmr dossier justice

Le mardi 20 mai 2008 à 11 heures 00 minute, à l'unité ;

Nous soussignée Gendarme ;

sant sous le contrôle du Lieutenant

Vu les articles 20 et 21-1 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale ;

Nous trouvant au bureau de notre unité

rapportons les opérations suivantes :

aris-

Nom	Prénom	Nom Marital	
Sexe	Situation de Famille	Date Naissance	Code Postal et Commune Naissance
F		08/12/1949	
Adresse			
Code Postal et Commune	N° de Téléphone	Profession	Nationalité (si étranger)
		sans profession	

Entendons la personne dénommée ci-dessus qui nous déclare :---

« « «Ce jour, je me présente, spontanément, à votre unité pour vous relater les faits suivants.---

« « «Ce samedi 17 Mai 2008 aux environs de 01H45' en présence de trois autres personnes, mon mari

ainsi que les époux

été témoin d'un phénomène assez curieux, dans le ciel.---

« « «J'occupais la place arrière droite du véhicule des époux

« « «Alors que nous venions de dépasser le carrefour, à la hauteur du lieu-dit des Patissiaux, sur la commune de SERVON SUR VILAINE, sur la route départementale N° 101, dans le sens SERVON SUR VILAINE - CHATEAUGIRON, mon attention a été attiré par la présence de deux masses, lumineuses, de couleur blanche, opaque, sans brillance, en mouvance.---

« « «Celles-ci m'ont fait penser au déplacement d'une méduse dans l'eau.---

« « «Ces masses lumineuses, de forme ovale, ne laissaient pas de traînée et n'occasionnaient pas de bruit perceptible d'une voiture.---

« « «Suite à cette observation étrange, Mr [ ] a arrêté son véhicule, sur le bas-côté.

Certes, nous nous ne sommes pas sortis de ce véhicule.---

« « «Lors de ces observations, j'ai pu me rendre compte que ces masses lumineuses n'étaient pas situées, très haut, dans le ciel. Je peux vous dire que la hauteur de ces masses pourrait correspondre à la hauteur d'un vol d'un U.L.M., par exemple.---

« « «S'agissant des conditions atmosphériques, le ciel était nuageux. Il venait de pleuvoir, deux heures auparavant. En effet, j'ai vu, la nuit, tomber, alors que nous nous trouvions au restaurant [ ] à CHATEAUBOURG (35). La température était fraîche, aux environs de dix degrés. Il n'y avait pas de vent

« « «S'agissant de la direction de ces masses lumineuses, celles-ci se déplaçaient, à la vitesse de la voiture, nord - sud, à droite par rapport à l'axe poursuivi, vers CHATEAUGIRON.---

« « «En outre, je peux vous dire que j'ai observé, ces masses lumineuses, pendant au moins dix minutes.---

« « «Puis, arrivant dans l'agglomération de CHATEAUGIRON, ces masses n'étaient plus visibles.---

« « «En plus, j'ai omis de vous dire que ces masses apparaissaient et disparaissaient, le temps de quelques secondes et changeaient de forme, de la forme ovale à la forme ondulée, sur les contours.---

« « «Par ailleurs, je peux vous dire qu'un article, sur ce phénomène étonnant, est paru dans l'édition du 08 Mai 2008 d'OUEST FRANCE.---

« « «A l'appui de mes assertions, je vous communique l'original de cet article pour les besoins de votre procès-verbal.---

« « «En outre, j'ai signalé ces faits, ce matin à 10H00', à l'organisme du GEIPAN à TOULOUSE (31).---

« « «Mon interlocutrice, m'a de suite, invité à informer ma brigade de gendarmerie locale.---

« « «Je vous précise également que j'ai été témoin, d'un phénomène étrange, il y a vingt ans, également à CHATEAUGIRON, alors que je me trouvais derrière la salle de sports, Place de la Gironde à CHATEAUGIRON, me trouvant également dans une voiture. Là, j'ai été témoin, d'une chute, à l'oblique, d'une boule de feu, de couleur jaune vif, brillante. Par la suite, j'avais appris qu'il s'agissait de la perte d'un satellite, dans le ciel. Je l'avais appris par la presse. Cet phénomène avait été visible sur NANTES, TOULOUSE et VERN SUR SEICHE.---

La personne entendue :

L'enquêteur :

« « « ; le 20 Mai 2008 à 11H42'.---

« « «Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste, n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.---

La personne entendue :

L'enquêteur :

**ENQUÊTE PRÉLIMINAIRE**  
**PROCÈS-VERBAL D'AUDITION**

Code Unité	P.V	Année	Nmr Dossier Justice
00723	1594	2008	NEANT

TÉMOIN

N° pièce	N° feuillet
03	1/1

Le mercredi 17 septembre 2008 à 17 heures 25 minutes, à l'unité ;

Nous soussignée Gendarme  
sant sous le contrôle du Lieutenant

agis-

Vu les articles 20 et 21-1 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale ;

Nous trouvant au bureau de notre unité

rapportons les opérations suivantes :

Nom	Prénom			
Sexe	Situation de Famille	Date Naissance	Commune Naissance et Code Postal	Insee
M		20/10/1946		
Adresse	Validité état-civil			
Commune et Code postal	Insee	N° de Téléphone	Profession	Nationalité (si étranger)

Notaire

Entendons la personne dénommée ci-dessus qui nous déclare :---

« « Ce jour, sur votre demande, je me présente à votre unité.---

« « Je reconnais que je viens de prendre connaissance de l'audition de mon épouse.---

« « Je confirme, en tous les points, sa déclaration.---

« « , le 17/09/2008 à 17H30'.---

« « Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste, n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.---

La personne entendue

L'enquêteur :

Code Unité	P.V	Année	Nmr Dossier Justice
00723	1594	2008	NEANT

TÉMOIN

N° pièce	N° feuillet
04	1/1

Le jeudi 18 septembre 2008 à 16 heures 40 minutes

Nous soussigné Gendarme

Sous le contrôle de : Lieutenant

Vu les articles 20 et 21-1 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale

Nous trouvant au bureau de notre unité

rapportons les opérations suivantes :

Nom	Prénom			
Sexe	Situation de Famille	Date Naissance	Commune Naissance et Code Postal	Insee
M		17/04/1941		
Adresse	Validité état-civil			
Commune et Code postal	Insee	N° de Téléphone	Profession	Nationalité (si étranger)
Notaire honoraire				

Entendons la personne dénommée ci-dessus qui nous déclare :---

« « «Ce jour, sur votre demande, je me présente à votre unité.---

« « «Je reconnais prendre connaissance de l'objet de ma présence, ici.---

« « «Je reconnais que je viens de prendre connaissance de l'audition de Mme

« « «Je confirme, sa déclaration, en tous points.---

« « le 17/09/2008 à 16H45'.---

« « «Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste, n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.---

La personne entendue :L'enquêteur :

## ENQUÊTE PRÉLIMINAIRE

## PROCÈS-VERBAL D'AUDITION

Code Unité	P.V	Année	Nmr Dossier Justice
00723	1594	2008	NEANT

TÉMOIN

N° pièce	N° feuillet
5	1/1

Le jeudi 18 septembre 2008 à 16 heures 35 minutes, à l'unité ;

Nous soussignée Gendarme

sant sous le contrôle du Lieutenant

Vu les articles 20 et 21-1 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale ;

Nous trouvant au bureau de notre unité

agis-

... rapportons les opérations suivantes :

Nom : ..... Prénom : .....

Sexe : ..... Situation de Famille : ..... Date Naissance : ..... Commune Naissance et Code Postal : ..... Insee : .....

M ..... 01/01/1945

Adresse : ..... Validité état-civil : .....

Commune et Code postal : ..... Insee : ..... N° de Téléphone : ..... Profession : ..... Nationalité (si étranger) : .....

Retraitée

Entendons la personne dénommée ci-dessus qui nous déclare :---

« « «Ce jour, sur votre demande, je me présente à votre unité.---

« « «Je reconnais que je viens de prendre connaissance de la raison de ma présence, dans vos locaux.

« « «Je reconnais prendre connaissance de l'audition de Mme

« « «Je confirme, sa déclaration, en tous points.---

« « «/ le 18 Septembre 2008 à 16H40'.---

« « «Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste, n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.---

La personne entendue :

L'enquêteur :

Rza-Nboug

## D'étranges boules lumineuses dans le ciel

Les experts du Centre national d'études spatiales recoupent plusieurs témoignages réécités ces dernières semaines. Dernier cas recensé, ce week-end, à l'île d'Yeu (Vendée).

**LES SABLES-D'OLONNE.** « Je ne crois pas aux enchevêtrements. Je voudrais simplement rationaliser, car cette histoire me trotte dans la tête. » Depuis son retour de l'île d'Yeu où il passait le week-end, Thibaut Charlegruet cherche à comprendre. Samedi 3 mai, cet employé de banque de 34 ans, originaire de Dijon, et son père effectuaient une promenade digestive sur la digue du port de plaisance de l'île. Il est 22 h, la nuit tombe.

« Là, en direction du continent, je vois cette boule lumineuse de forte intensité. » Immobile au-dessus de la mer, l'objet part ensuite vers le Nord, avec « une vitesse ascensionnelle très supérieure à celle d'un avion. » Et sans aucun bruit. Les deux hommes, également pilotes d'avion privés, sont intrigués.

### Deux autres témoignages en Bretagne

Cinq minutes plus tard, alors qu'ils se dirigent en volvo vers la pointe du Burt, à l'Ouest de l'île, nouvelle surprise : « On voit deux nouvelles sphères, un peu plus grosses que des diodes, cette fois du côté du large. » Celles-ci longent l'île en direction de l'Est, toujours sans bruit. Avant de pénétrer, elles suscitent la fureur vers le Nord.

Ce n'est pas fini. De nouvelles sphères font leur apparition à l'Est, côté continent. « À environ 150 m au-dessus de la mer. » Et le bébé



recommence : elles longent l'île en direction du large, « à quelques centaines de mètres de nous. » Puis partent en flèche vers le Nord. « Elles sont restées visibles deux à trois minutes avant de disparaître derrière les nuages », précise Thibaut Charlegruet. En tout, le témoin a compté huit passages de trois

sphères maximum, à intervalles réguliers de 40 ou 60 secondes. « Les CNES ne m'ont jamais répondu. Mais ce que j'ai vu est suffisamment étrange pour en parler. Je ne suis probablement pas le seul à avoir vu ça ! », espère Thibaut. Pour le moment, aucun autre témoignage n'est parvenu de l'île

d'Yeu. Mais les experts du Golcon (Groupe d'études et d'informations sur les phénomènes aérospatiaux non identifiés) le prennent très au sérieux. Il fait écho à deux autres récits collectés en Bretagne depuis mi-avril (lire ci-dessous).

R.G.

## « Il s'agit d'un phénomène assez curieux »

### Entretien

Jacques Patenaud est responsable, à Toulouse, du Golcon (Groupe d'études et d'informations sur les phénomènes aérospatiaux non identifiés), branche du CNES, le Centre national d'études spatiales.

Comment traitez-vous les témoignages comme celui de l'île d'Yeu ?

Nous contactons d'abord le témoin et la brigade de gendarmerie concernée, pour avoir quelques précisions. Ensuite, on essaie de récupérer un maximum d'informations concernant l'environnement du phénomène : autres témoignages, conditions météorologiques précises, activité militaire ou marine. À partir de là, soit ça a une odeur assez précise, soit on formule des hypothèses que l'on cherche à valider. Dans tous les cas, notre travail consiste à formuler une explication rationnelle. Si besoin, on peut aussi se rendre sur place.

Justement, quelles sont vos hypothèses concernant le phénomène observé ce week-end ?



Il s'agit d'un phénomène assez curieux et pour le moment, nous n'avons pas beaucoup d'hypothèses... Au départ, on a pensé à des leuvs de l'armée de l'air (voir : objets dégageant une forte chaleur lâchés par un avion afin de détourner des missiles ennemis). Mais ça ne colle pas : sur les cas de leuvs déjà observés, il y avait des avions. Là, rien. Sinon, il peut s'agir de manœuvres ou de tirs effectués par des bâtiments de la Marine. Nous attendons des informations pour vérifier ces possibilités. On sait également qu'un certain type d'activité

atmosphérique provoque des phénomènes électromagnétiques et des effets lumineux.

Aviez-vous recueilli des témoignages similaires à celui-ci ?

Pas directement. Mais nous rapprochons ce phénomène de deux autres témoignages récents, venus de Bretagne ces trois dernières semaines. Le 28 avril, à Releccq-Kernuon (Finistère), une personne dit avoir observé deux sphères lumineuses pénétrer dans la baie de Brest, à faible altitude, puis effectuer un

virage vers le nord avec une trajectoire ascensionnelle. Exactement comme à l'île d'Yeu. Autre témoignage, le 14 avril, à Lanester, près de Lorient (Morbihan). Vers 8 h du matin, le témoin affirme avoir vu, lui aussi, deux sphères lumineuses se déplacer dans le ciel. Mais celle-ci n'a duré que quelques secondes. C'est plutôt intrigant, même s'il y a sûrement une explication. Encore faut-il la trouver.

Qu'en pensez-vous ? Il y a-t-il une explication ?

Le dossier demeure en l'état. Il reste non expliqué, mais ouvert. Nous le mettons à disposition sur notre site ([www.cnas-golcon.fr](http://www.cnas-golcon.fr)), comme les autres. Ce qui amène parfois de nouveaux témoignages ou de nouvelles informations. Nous avons fait 1 040 observations sur notre base de données. Un quart d'entre eux restent inexpliqués.

Recueilli par Ruddy GUILMIN.

Le Golcon invite les personnes témoins d'un tel phénomène sur le côté atlantique au cours des prochaines semaines à se manifester. Contact : [golcon@cnas.fr](mailto:golcon@cnas.fr) ou 05 01 2833 92.



## ENQUÊTE PRÉLIMINAIRE

## PROCÈS-VERBAL D'INVESTIGATIONS

Code Unité	P.V	Année	N° pièce	Feuillet
00723	1594	2008	07	1/1

Nmr dossier justice

Le mardi 20 mai 2008 à 14 heures 55 minutes à l'unité .

Nous soussignée Gendarme .

sant sous le contrôle du Lieutenant

Vu les articles 20 et 21-1 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale ;

Nous trouvant au bureau de notre unité

rapportons les opérations suivantes :

acis-

*Dans le cadre de cette affaire, ce jour à quatorze heures à quatorze heures et trente cinq minutes, nous prenons attache téléphoniquement avec la tour de contrôle, de l'aéroport de RENNES.*

*Nous portons connaissance, à notre correspondant, les faits rapportés par Mme à notre unité, s'agissant de ce phénomène aérospatial non identifié.*

*Des renseignements recueillis, à la date du samedi 17 Mai 2008, aux environs de 01H45', aucune information n'a été consigné dans leur registre journalier.*

Dont procès-verbal fait et clos

le 20 mai 2008 à 14 heures 55.

L'enquêteur :